SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 décembre 2017 faisant apparaître un total bilan de 727 583,067 Dinars et un actif net de 715 012,871 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 décembre2017, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Au 31 décembre 2017, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 13novembre 2017. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre avis formulé dans le paragraphe « **Conclusion** »,nous attirons l'attention sur la Note aux états financiers **2.6** dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV OPPORTUNITY au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, dont le montant s'élève à **1 000** dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Tunis, le 16 janvier 2018

Le commissaire aux comptes :

ABC Audit &Conseil

Walid AMOR

SICAV OPPORTUNITY

	BILANS COMPARES	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	563 521,581	582 388,130
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		376 674,047	320 346,032
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		185 110,954	225 590,802
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		1 736,580	36 451,296
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	146 528,699	147 919,665
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		146 274,771	147 726,100
AC2-B	DISPONIBILITES		253,928	193,565
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	17 532,787	0,000
TOTAL	ACTIF		727 583,067	730 307,795
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	620,282	709,472
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	11 949,914	8 983,173
TOTAL	PASSIF	PA	12 570,196	9 692,645
ACTIF I	NET		715 012,871	720 615,150
CP1	CAPITAL	CP1	708 986,410	709 974,753
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	6 026,461	10 640,397
CP2-A	SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	1,976
СР2-В	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		5 772,307	11 911,181
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		254,154	-1 272,760
ACTIF	NET		715 012,871	720 615,150

SICAV OPPORTUNITY

			Période du	Période du	Période du	Période du
	ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	01/10/2017	01/01/2017	01/10/2016	01/01/2016
			au	au	au	au
			31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1		•	3 835,395	
	REVENUS DES ACTIONS		0,000	10 703,630		14 834,250
	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	,		1 405,797
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		2 325,786	9 965,285	2 575,395	8 824,888
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		0,000	0,000	0,000	777,400
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 365,007	6 500,086	906,228	7 054,602
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		2 365,007	6 500,086	906,228	7 054,602
REVEN	NUS DES PLACEMENTS		4 690,793	27 169,001	4 741,623	32 896,937
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-2 164,646	-7 527,203	-1 996,653	-7 974,101
DEVEN	ULNET DEC DI ACEMENTO		0.506.447	10 044 709	2.744.070	04 000 006
KEVEN	NU NET DES PLACEMENTS		2 320,147	19 041,790	2 744,970	24 922,030
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 534,144	-13 869,491	-3 262,426	-13 011,65
RESUL	LTAT D'EXPLOITATION		-1 007,997	5 772,307	-517,456	11 911,181
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 067 244	25/1 15/1	-1 236,984	-1 272 760
F IX-+	REGULATION DU REGULTAT D'EXTEDITATION		-3 001,277	234,134	-1 230,304	-1 212,100
SOMM	ES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		-4 075,241	6 026,461	-1 754,440	10 638,421
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANI	NULATION)	3 067,244	-254,154	1 236,984	1 272,760
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		8 622,858	19 553,536	-12 905,900	40 951,282
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES				13 020,552	
	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES			-2 068,963		-700,904
			-1 100,121	-2 000,000	-130,040	-100,001
			 -			77
RESUL	TAT NET DE LA PERIODE		23 072 356	45 165,657	-600,844	50 706,366

SICAV	OPPORTUNITY
--------------	--------------------

		Dáriada du	Dáriada du	Dáriada du	Période du
	ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET	Période du 01/10/2017	Période du 01/01/2017	Période du 01/10/2016	01/01/2016
	ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET	au	au	au	au
		31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	23 072,356	45 165,657	-600,844	50 706,366
	RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 007,997	5 772,307	-517,456	11 911,181
	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	8 622,858	19 553,536	-12 905,900	40 951,282
	+/-VAL REAL. SUR CESSION DESTITRES	16 654,216	21 908,777	13 020,552	-1 455,193
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 196,721	-2 068,963 	-198,040	-700,90 ₄
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	0,000	-13 502,682
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-314 753,420	-50 767,936	-75 828,779	-71 566,360
	SOUSCRIPTIONS	34 188,630	1 164 380,733	996 061,335	1 654 133,84
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	30 000,000	1 046 000,000	910 000,000	1 511 300,000
	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	3 363,391	95 602,224	71 040,390	120 144,97
	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	484,609	16 896,698	2,730	3 829,33
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	340,630	5 881,811	15 018,215	18 859,53
	RACHATS	-348 942,050	-1 215 148,669	-1 071 890,114	-1 725 700,204
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-305 000,000	-1 091 200,000	-979 600,000	-1 576 400,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-35 607,318	-100 694,170	-76 031,976	-125 421,812
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	-4 926,858	-17 626,842	-2,939	-3 746,10
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-3 407,874	-5 627,657	-16 255,199	-20 132,29
VARIA	TION DE L'ACTIF NET	-291 681,064	-5 602,279	-76 429,623	-34 362,676
AN4	ACTIF NET				
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	1 006 693,935	720 615,150	797 044,773	754 977,826
AN4-B	FIN DE PERIODE	715 012,871	715 012,871	720 615,150	720 615,150
AN5	NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	8 885	6 587	7 283	7 238
AN5-B	FIN DE PERIODE	6 135	6 135	6 587	6 587
VALEU	R LIQUIDATIVE				
A- DI	BUT DE PERIODE	113,302	109,399	109,439	104,307
B- FI	N DE PERIODE	116,546	116,546	109,399	109,399

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PERIODE DU 01/10/2017 AU 31/12/2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31.12.2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuilletitres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31.12.2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente :
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe des taux des émissions souveraines publiées en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV OPPORTUNITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées (BTA) ont été évalués, au 31Décembre 2017, au coût amorti.

2.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6 Contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'État

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'État et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV OPPORTUNITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

Toutefois, en application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1,000.000 DT, représentant le montant minimum de cette contribution, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2017	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés		335,994.818	376,674.047	52.68%
ADWYA	2,850	16,969.574	15,164.850	2.12%
ARTES	600	3,789.200	3,716.400	0.52%
ATL	1,200	3,467.030	3,708.000	0.52%
ATTIJARI BANK	1,400	39,002.135	50,988.000	7.13%
вн	1,639	31,723.822	30,405.089	4.25%
BH NS	328	6,494.400	6,084.728	0.85%
CIL	450	7,339.000	7,357.500	1.03%
CITY CARS	300	3,955.854	3,147.900	0.44%
DELICE HOLDING	900	14,111.998	14,850.000	2.08%
ENNAKL	250	2,800.908	3,145.500	0.44%
EURO-CYCLES	250	4,482.706	6,757.250	0.95%
MAGASIN GENERAL	220	6,135.111	8,690.000	1.22%
MONOPRIX	1,300	15,903.001	14,912.300	2.09%
ONE TECH HOLDING	1,400	15,591.923	18,642.400	2.61%
PGH	1,080	9,496.054	10,832.400	1.51%
S.A.H TUNISIE	2,250	30,517.308	35,847.000	5.01%
SFBT	1,300	17,667.134	25,668.500	3.59%
SIMPAR	390	18,257.638	16,551.210	2.31%
SOTETEL	1,350	3,705.300	3,643.650	0.51%
SOTRAPIL	780	7,219.636	8,152.560	1.14%
SOTUVER	2,600	10,426.717	13,358.800	1.87%
STAR	30	3,460.900	2,998.740	0.42%
SOTUVER NG (NOUVELLE GRATUITE)	274	1,134.350	1,323.420	0.19%
TELNET HOLDING	650	3,906.139	3,802.500	0.53%
TPR	8,000	24,948.689	29,544.000	4.13%
TUNIS RE	450	3,453.500	3,754.350	0.53%
UIB	1,500	30,034.791	33,627.000	4.70%
AC1-B Emprunts d'État		179,839.200	185,110.954	25.89%
BTA 5.50% 02/2020	15	14,473.500	15,055.746	2.11%
BTA 5.50%-03/2019 (10 ANS)	48	49,275.000	50,976.172	7.13%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	66	63,129.000	64,287.418	8.99%
BTA 6% AVRIL 2024	44	42,306.000	43,845.156	6.13%
BTA 6% JUIN 2021	11	10,655.700	10,946.462	1.53%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		1,736.580	1,736.580	0.24%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	15	1,736.580	1,736.580	0.24%
Total portefeuille titres		517,570.598	563,521.581	78.81%

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2,325.786 dinars** du 01.10.2017 au 31.12.2017, contre **3,835.395 dinars** du 01.10.2016 au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2017 au 31.12.2017	Du01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.10.2016 au 31.12.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Revenus des actions	0.000	10,703.630	1,260.000	14,834.250
Revenus des obligations de sociétés	0.000	0.000	0.000	1,405.797
Revenus des emprunts d'État	2,325.786	9,965.285	2,575.395	8,824.888
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0.000	0.000	0.000	777.400
Total	2,325.786	20,668.915	3,835.395	25,842.335

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017, à **146,274.771 dinars**, représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

DESIGNATION	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2017	% Actif net
BTC 52S-30/01/2018	147	145,648.103	146,274.771	20.46%
Total	147	145,648.103	146,274.771	20.46%

AC2-B. Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017, à 253,928 dinars et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2017 au 31.12.2017, à **2,365.007 dinars**, contre **906.228 dinars** du 01.10.2016 au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

REVENUS		Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.10.2016 au 31.12.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Revenus des Bons du Trésor	2,365.007	6,500.086	906.228	7,054.602
Total	2,365.007	6,500.086	906.228	7,054.602

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.10.2017 au 31.12.2017 s'élèvent, à **2,164.646 dinars**, contre **1,996.653 dinars** du 01.10.2016 au 31.12.2016, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01.10.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.10.2016 au 31.12.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Rémunération du gestionnaire	1,515.248	5,269.018	1,397.651	5,581.842
Rémunération du dépositaire	216.469	752.727	199.669	797.422
Rémunération des distributeurs	432.929	1,505.458	399.333	1,594.837
Total	2,164.646	7,527.203	1,996.653	7,974.101

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.10.2017 au 31.12.2017 à **3,534.144 dinars**, contre **3,262.426 dinars** du 01.10.2016 au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Du 01.10.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.10.2016 au 31.12.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Redevance CMF	216.454	752.673	199.655	797.364
Impôts et Taxes	11.727	62,571	11.223	74.436
Contribution exceptionnelle	331.696	1,000.000	0.000	0.000
Rémunération CAC	1,270.336	5,039.920	1,266.932	5,040.185
Jetons de présence	1,512.296	5,999.870	1,508.156	5,999.839
Charges Diverses	191.635	1,014.457	276.460	1,099.831
Total	3,534.144	13,869.491	3,262.426	13,011.655

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent 31.12.2017 à 17,532.787 dinars et se détaillant comme suit :

Créances d'exploitation	31.12.2017	31.12.2016
R/S sur les achats de Bons du Trésor à court terme	9.764	0,000
Sommes à l'encaissement sur vente de titres (*)	17,523.023	0,000
Total	17,532.787	0,000

(*) Les sommes à l'encaissement sur vente de titres se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Vente 122 actions BH	2,300.628
Vente 100 actions OTH	1,332.008
Vente 50 actions SFBT	977.904
Vente 2050 actions TPR	7,527.086
Vente 50 actions ATTIJARI BANK	1,815.919
Vente 225 actions S.A.H	3,569.478
Total	17,523.023

PA- Note sur le Passif:

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à **12,570.196 Dinars** contre **9,692.645 Dinars** au 31.12.2016 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	31.12.2017	31.12.2016
PA1	Opérateurs créditeurs	620.282	709.472
PA2	Autres créditeurs divers	11,949.914	8,983.173
Total		12,570.196	9,692.645

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2017 à 620.282 dinars contre 709.472 dinars au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	31.12.2017	31.12.2016
Gestionnaire	434.197	496.630
Dépositaire	62.029	70.945
Distributeurs	124.056	141.897
Total	620.282	709.472

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2017 à 11,949.914 dinars contre 8,983.173 dinars au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	31.12.2017	31.12.2016
État, impôts et taxes	106.442	90.825
Redevance CMF	62.023	70.942
Jetons de présence	5,999.709	5,999.839
Rémunération CAC	4,865.861	2,519.185
Autres Créditeurs divers	915.879	302.382
Total	11,949.914	8,983.173

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2017 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2017 (en nominal)

Montant : 658,700.000 Dinars

Nombre de titres : 6.587Nombre d'actionnaires : 13

Souscriptions réalisées (en nominal)

• Montant : 1,046,000.000 Dinars

• Nombre de titres émis : 10.460

Rachats effectués (en nominal)

Montant : 1,091,200.000 Dinars

• Nombre de titres rachetés : 10.912

Capital au 31.12.2017

: 708,986.410 dinars

Montant en nominal : 613,500.000 dinars
Sommes non Capitalisables (1) :85,576.157 dinars
Sommes capitalisées (2) : 9,910.253dinars

Nombres de titres : 6.135Nombre d'actionnaires : 13

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **85,576.157 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs		51,274.753	
1- R	ésultat non capitalisables de la période	39,393.350	
•	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19,553.536	
•	+/- values réalisées sur cession de titres	21,908.777	
•	Frais de négociation de titres	-2,068.963	
2- R	égularisation des sommes non capitalisables	-5,091.946	
	Aux émissions	95,602.224	
•	Aux rachats	-100,694.170	
Total	des sommes non capitalisables	85,576.157	

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31.12.2017 à 9,910.253 Dinars, se détaillant comme suit :

1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)		10,640.397	
2- Régularisation des sommes capitalisées de l'Exercice clos		-730.144	
*	Aux émissions	16,896.698	
*	Aux rachats	-17,626.842	
Total des sommes capitalisées		9,910.253	

(*) : Il s'agit des sommes distribuables de l'exercice clos au 31/12/2016 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 17/05/2017 statuant sur les états financiers de l'exercice 2016 :

Sommes capitalisées - Exercice 2016	10,640.397
Report à nouveau - Exercice 2015	1,976
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,272.760
Résultat d'exploitation – Exercice 2016	11,911.181

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ; Le solde de ce poste au 31.12.2017 se détaille ainsi :

Rubrique	Montant au 31/12/2017
Résultat capitalisable de la période	5,772.307
Régularisation du résultat capitalisable de la période	254.154
Sommes capitalisables de la période	6,026.461

4. AUTRES INFORMATIONS:

4-1 Données par action :

Rubriques	31.12.2017	31.12.2016
Revenus des placements	4.429	4.994
Charges de gestion des placements	(1.227)	(1.211)
Revenus net des placements	3.202	3.784
Autres charges d'exploitation	(2.261)	(1.975)
Résultat d'exploitation	0.941	1.808
Régularisation du résultat d'exploitation	0.041	(0.193)
Sommes capitalisables de la période	0.982	1.615
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0.041)	0.193
Variation des +/- values potentielles/titres	3.187	6.217
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	3.571	(0.221)
Frais de négociation de titres	(0.337)	(0.106)
Résultat net de la période	7.362	7.698

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31.12.2017	31.12.2016
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	1.000%	1.000%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	1.843%	1.632%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	0.767%	1.494%
Actif net moyen	752,655.608	797,356.328

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV OPPORTUNITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Modification des commissions et frais

4-5-1 : Modification de la commission de gestion

Le Conseil d'Administration de SICAV OPPORTUNITY, réuni en date du 5 avril 2016, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par la SICAV en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

4-5-2 : Modification de la commission de de dépôt

Le Conseil d'Administration de SICAV OPPORTUNITY, réuni en date du 5 avril 2016, a décidé de modifier à la hausse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la portant de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

4-5-3 : Prise en charge de la commission de distribution par le gestionnaire

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, sera prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

4-5-4 : Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté seront supportées par la SICAV.

Les modifications citées ci-dessus entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2018.